Nations Unies E/CN.15/2008/L.1/Add.5

Conseil économique et social

Distr.: Limitée
17 avril 2008
Français
Original: Anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Dix-septième session
Vienne, 14-18 avril 2008

Projet de rapport

Rapporteur: Spica A. **Tutuhatunewa** (Indonésie)

Additif

Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À sa 7e séance, le 17 avril, la Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour intitulé "Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique".

2. Pour son examen du point 7, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – Rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2008/3-E/CN.15/2008/3);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2008/13);

c) Rapport du Directeur exécutif sur les questions et difficultés financières rencontrées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour

V.08-53055 (F)

s'acquitter de ses mandats et première évaluation des moyens d'améliorer la situation financière (E/CN.7/2008/11-E/CN.15/2008/15);

d) Rapport du Directeur exécutif sur les programmes et initiatives à mettre en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 (E/CN.7/2008/12-E/CN.15/2008/16);

e) Note du Secrétariat sur la nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice – Note du Secrétaire général (E/CN.15/2008/17);

f) Note du Secrétariat sur les résolutions et décisions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale adoptées pendant la période 2003-2007 et requérant l'intervention de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.15/2008/18);

g) Rapport du Directeur exécutif sur les dérogations à l'application du taux de 13 % pour les dépenses d'appui aux programmes au cours de la période 2005-2007 (E/CN.7/2008/14-E/CN.15/2008/19).

3. Le Président de la Commission a fait une déclaration. Le Directeur chargé de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. Un représentant du Secrétariat a également fait une déclaration. Des déclarations ont été faites par l'observateur de la Slovénie (au nom de l'Union européenne) et par les représentants du Canada, des États-Unis et du Japon. Une déclaration a également été faite par l'observateur du Mexique. L'observateur de la Commission européenne a également fait une déclaration.

Délibérations

4. Après avoir entendu une déclaration liminaire de son Président, la Commission a examiné la question de la nomination au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice de deux candidats qu'il était proposé, pour l'un, de reconduire et, pour l'autre, de nommer.

5. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur chargé de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques a retracé les efforts faits par l'ONUDC afin d'harmoniser sa stratégie pour la période 2008-2011[1] avec les outils communs à l'ensemble du Secrétariat, tels que le plan-programme biennal pour la période 2010-2011 et le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009. Il a souligné que le budget consolidé approuvé par la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquantième session et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa seizième session, en novembre 2007, constituait la première étape du processus visant à garantir que les résultats et les domaines de résultat définis dans la stratégie pour la période 2008-2011 soient mesurables et assortis des indicateurs de succès correspondants. Le Directeur a présenté le plan-programme biennal proposé A/63/6 (Prog. 13), en rappelant que la stratégie pour la période 2008-2011 était un document de fond qui répartissait les activités de l'ONUDC en trois thèmes différents, à savoir état de droit, analyse des politiques et des tendances, et prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif, tandis

[1] Résolution 2007/12 du Conseil économique et social, annexe.

que le cadre stratégique et le budget consolidé étaient étroitement liés à une structure organisationnelle approuvée au niveau de l'ONUDC et à la répartition des ressources. Il a présenté le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2008/3-E/CN.15/2008/3) et le rapport du Directeur exécutif sur les programmes et initiatives à mettre en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 (E/CN.7/2008/12-E/CN.15/2008/16).

6. Un autre représentant du Secrétariat a expliqué que très peu de programmes des Nations Unies, voire aucun, avaient un budget et une structure de financement aussi fragmentés que ceux de l'ONUDC. Malgré son programme de travail intégré, l'ONUDC disposait de fonds de contributions volontaires distincts pour son programme contre la drogue et son programme contre le crime, et les budgets de ces programmes étaient approuvés par différentes commissions. Pourtant, l'Assemblée générale approuvait un budget ordinaire intégré pour le programme contre la drogue et le programme contre le crime. Chacun des fonds de contributions volontaires comportait par ailleurs trois éléments: le financement à des fins générales (fonds non réservés); le financement à des fins spéciales (fonds réservés); et les prélèvements sur les fonds à des fins spéciales au titre des dépenses d'appui aux programmes. Le montant des contributions non réservées ne correspondait pas aux besoins de l'ONUDC, en particulier pour le réseau des bureaux extérieurs. Les ressources du budget ordinaire et les fonds à des fins générales ne suffisaient pas pour garantir l'exécution des programmes et la viabilité des activités de l'ONUDC financées par des ressources à des fins spéciales. Alors que les contributions volontaires à des fins spéciales avaient sensiblement augmenté, ce qui pouvait être perçu comme une marque de confiance des États Membres dans le programme, les ressources provenant du budget ordinaire avaient stagné en valeur absolue, et les fonds à des fins générales avaient baissé. Ce n'était donc pas le niveau global du financement qui posait problème, car il était excellent, mais bien sa composition. La baisse absolue et relative des fonds à des fins générales et le nombre limité de donateurs avaient créé des problèmes particuliers. Le rapport du Directeur exécutif sur les questions et difficultés financières rencontrées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour s'acquitter de ses mandats et sur une première évaluation des moyens d'améliorer la situation financière (E/CN.7/2008/11-E/CN.15/2008/15) proposait pour surmonter ces difficultés un certain nombre de solutions, soumises à l'examen de la Commission, y compris la création d'un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'évaluer la situation et de déterminer la voie à suivre.

7. Plusieurs représentants ont noté l'approche intégrée exposée dans les documents stratégiques de l'ONUDC, soulignant qu'une approche encore plus intégrée était nécessaire pour faire face aux liens croissants entre la criminalité organisée.

8. La prévention du crime a été désignée par plusieurs orateurs comme un domaine central auquel il fallait accorder toute l'attention voulue. En particulier, il a été fait référence au renforcement de la prévention de la criminalité organisée et de la corruption, à l'élaboration de systèmes permettant de fournir des statistiques fiables sur la criminalité et à l'amélioration des connaissances sur la criminalité organisée.

9. Des orateurs se sont félicités des efforts déployés par l'ONUDC pour instituer une gestion axée sur les résultats et des travaux menés par le Groupe de l'évaluation indépendante. Ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour réformer la gestion et la gouvernance de l'ONUDC, en particulier ceux qui visent à améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité. Ils ont renouvelé leur appui aux initiatives de gestion du cycle des projets entreprises par l'ONUDC. Il a été dit que le succès de ces initiatives permettrait d'instaurer une culture axée sur les résultats au sein de l'ONUDC.

10. L'ONUDC a été encouragé à utiliser la stratégie pour la période 2008-2011 comme un guide pour l'élaboration de programmes. Un orateur a suggéré que la stratégie soit utilisée pour rationaliser le portefeuille de projets, en réduisant le nombre de petits projets et programmes ayant un impact limité. Des orateurs se sont globalement félicités des efforts déployés par l'ONUDC pour mettre en œuvre la stratégie, demandant à ce que les projets et programmes soient liés à l'obtention de résultats concrets, tels qu'identifiés dans la stratégie, dans des délais clairement définis et sur la base d'indicateurs de performance. Ils ont en outre demandé que l'attention voulue soit accordée au renforcement de la gestion des connaissances, de la coordination et des partenariats stratégiques. Un orateur a fait l'éloge du partenariat récemment conclu entre l'ONUDC et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et exprimé l'espoir que ce type de partenariats visant à trouver de nouveaux donateurs se poursuive. Il a été souligné qu'il fallait élaborer un plan de mise en œuvre conforme à la stratégie.

11. On a appuyé la création d'un groupe intergouvernemental à composition non limitée chargé d'améliorer la structure de gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, similaire à ce qui avait été décidé par la Commission des stupéfiants à sa cinquante et unième session. Il a été fait référence aux domaines concrets que ce groupe de travail pourrait aborder.

12. L'observateur de la Slovénie, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a indiqué que les partenariats de l'ONUDC avec d'autres organismes des Nations Unies pourraient contribuer à la cohérence de l'action du système, dans le contexte du processus de réforme actuel de l'Organisation des Nations Unies.

13. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il était important pour la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans son rôle en tant qu'organe directeur de l'ONUDC, de fournir au programme contre le crime de l'ONUDC des orientations et de superviser ses activités, rôle qui n'avait pas toujours été rempli.

14. Un représentant a indiqué que l'ONUDC devrait veiller à ce que toutes les activités en rapport avec les nouvelles questions stratégiques qui se posent en matière de lutte contre la criminalité soient axées sur les liens qui existent avec la Convention contre la criminalité transnationale organisée et la Convention contre la corruption et que les États Membres soient dûment consultés à propos du développement de nouvelles initiatives visant à faire mieux connaître les deux Conventions et les Protocoles à la Convention contre la criminalité organisée, en consultation avec les conférence des parties à ces conventions. A cet égard, un autre orateur a noté qu'un débat approfondi était nécessaire pour donner la suite voulue à la dynamique générée par l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains.

15. Un certain nombre d'orateurs ont exprimé leur préoccupation face aux mandats dont l'ONUDC ne s'est pas encore acquitté, comme il ressort de la note du

Secrétariat sur les résolutions et décisions relatives à la prévention du crime et la justice pénale adoptées pendant la période 2003-2007 et requérant l'intervention de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime durant la période 2003-2007 (E/CN.15/2008/18).

16. Concernant l'organisation des sessions de la Commission, une oratrice a noté, entre autres, que la Commission décidait à chaque session des points de l'ordre du jour et des sujets pour le débat thématique de sa prochaine session, et que le temps alloué aux consultations d'avant-session devait être pleinement utilisé par la Commission. Elle a souligné que les États Membres devaient se conformer à la décision antérieure de la Commission tendant à ce que les projets de résolutions soient soumis bien à l'avance afin que les représentants disposent de suffisamment de temps pour consulter leurs gouvernements. Elle a demandé instamment aux États Membres d'inclure parmi les membres de leur délégation des experts se trouvant en position d'apporter des contributions de fond aux travaux de la Commission et habilités à prendre des décisions.

17. Un orateur s'est dit préoccupé par le rang de priorité inférieur que l'ONUDC semblait accorder à l'Asie de l'Est et du Sud-Est et a formulé l'espoir que les activités menées dans cette région seraient intensifiées.

18. Plusieurs représentants ont été sensibles aux difficultés que rencontrait l'ONUDC pour mobiliser des ressources stables et prévisibles et se sont félicités de la mise en place d'un groupe intergouvernemental à composition non limitée chargé de ces questions. Il était important pour l'ONUDC, de recevoir des fonds suffisants, notamment des contributions à des fins générales. L'Organisation des Nations Unies octroyait à l'ONUDC moins de 1 % de son budget ordinaire, ce qui rendait les activités de l'Office trop dépendantes des contributions volontaires à des fins spéciales. Un orateur a fait observer qu'une plus grande transparence dans le financement permettrait d'accroître l'efficacité des programmes de l'ONUDC et pourrait aboutir à une augmentation des ressources allouées à l'Office au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Un orateur s'est dit préoccupé par le modèle indicatif de financement proposé comme l'une des options devant être examinée par la Commission dans le rapport du Directeur exécutif et a souligné que les contributions volontaires devaient conserver leur caractère facultatif. Un autre orateur s'est dit également préoccupé par cette question et a formulé l'espoir que les contributions à des fins générales, auxquelles son gouvernement avait largement participé au fil des ans, fourniraient un financement suffisant pour les bureaux extérieurs, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est.

19. Une autre oratrice a exprimé le point de vue que le modèle de financement de l'ONUDC ne fonctionnait pas et qu'un certain nombre de mandats restaient en attente. Elle a proposé de hiérarchiser les mandats en fonction de leur rang de priorité et de demander à la Cinquième Commission et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de trouver une solution aux difficultés financières de l'ONUDC. Il fallait également réfléchir à l'idée d'adopter un financement commun et de continuer d'affecter un pourcentage des contributions totales à des fins générales. Un examen plus poussé du modèle indicatif de financement était toutefois nécessaire et l'idée d'une conférence d'annonce de contributions pour des fonds non réservés ne semblait pas faisable, car de telles conférences étaient plus appropriées en situation de crise ou d'urgence.

20. Un orateur a noté avec intérêt la proposition tendant à ce que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiennent des sessions conjointes pour examiner le budget consolidé et il a estimé que cela permettrait d'alléger le fardeau du Secrétariat et de libérer des ressources pour d'autres réunions.